BURKINA FASO

=_=_=_=

*Unité – Progrès - Justice*VISA N°0979/MDAC/CF DU 07/12/2022

DECRET N°2022-1 0 4 5 PRES-TRANS portant nomination du Commandant des Opérations du Théâtre National

of Living

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution :

Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022;

- **Vu** le décret n°2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022 portant nomination du Premier Ministre ;
- **Vu** le décret n°2022-0942/PRES-TRANS/PM du 09 novembre 2022 portant remaniement du Gouvernement ;
- **Vu** la Loi n°74-60/AN du 03 août 1960, portant création de l'Armée Nationale ;
- **Vu** la Loi n°26-94/ADP du 27 mai 1994 portant organisation générale de la Défense Nationale et son modificatif n°007-2005/AN du 07 avril 2005 ;
- **Vu** la Loi n°038-2016/AN du 24 novembre 2016, portant statut général des personnels des Forces Armées Nationales ;
- **Vu** l'ordonnance n°2022-013/PRES-TRANS du 08 novembre 2022 portant création d'un commandement des opérations du théâtre national ;
- **Vu** le Décret n°2022-0898/PRES-TRANS/PM/MDAC du 03 octobre 2022, portant organisation du Ministère de la Défense et des Anciens Combattants ;
- Vu le décret n°2022-0943/PRES-TRANS/PM/MDAC du 11 novembre 2022 portant organisation et fonctionnement de l'Etat-Major Général des Armées;

DECRETE

<u>Article 1</u>: Le Colonel-Major SIMPORE Célestin des Forces Armées Nationales est nommé Commandant des Opérations du Théâtre National. Article 2 : Le présent décret prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 07 decembre 2022

Capitane Ibrahim TRAORE